

A_2023_76
ARRETE portant AVANCEMENT D'ECHELON M. CHAILLOUX Sébastien

ARRETE
portant AVANCEMENT D'ECHELON A DUREE UNIQUE
de M. Sébastien CHAILLOUX
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe
Temps complet 35H00 hebdomadaires

Le Maire de AUSSAC-VADALLE

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L.522-1 à L.522-7, et L.522-10 à L.522-14,

Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Vu le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

Vu le Décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié avec effet du 01/01/2017 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

Considérant que M. CHAILLOUX Sébastien remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un Avancement d'échelon à durée unique

ARRETE

ARTICLE 1 : La situation de M. Sébastien CHAILLOUX, né le 14/01/1985, est établie comme suit :

Situation actuelle	Situation nouvelle
A compter du 01/01/2022 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 7ème échelon Indice Brut : 416 Indice Majoré : 370 NBI de 10 points Soit un reliquat de 2 mois 27 jours	A compter du 04/10/2023 Adjoint technique territorial principal de 2ème classe 8ème échelon Indice Brut : 430 Indice Majoré : 380 NBI de 10 points Soit un reliquat de 0 jour

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
transmis au président du centre de gestion,
transmis au comptable de la collectivité,
notifié à l'intéressé.

Fait à AUSSAC-VADALLE, le 02/10/2023



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet Télerecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Notifié le **5/10/23**
Signature de l'agent

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "CHAILLOUX".